

ARCHIVES DU SÉMINAIRE
DE SAINT-SULPICE
MONTREAL

et homologues
pour la latitude de
l'église paroissiale
et actes de la paroisse
de la première pierre
Inventaire pour mémoire
ad 1712 ci mentionné

MONTREAL
1712
1713

1672

Extrait Des Registres de la paroisse
De Ville-Marie en l'Isle de Mont-Royal en
la nouvelle France.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE
DE SAINT-SULPICE
MONTREAL

1672 Juin 6

N^o 1 Le sixième jour de Juin mil six cent soixante et
douze, sur Les quatre heures de relevée à L'issue des vespres
paroissiales, l'assemblée des habitants de l'Isle de Mont-Royal
s'est tenue en l'Eglise de l'Hospital, comme le lieu de la
paroisse, convoquée par Les seigneurs, Curé, Marguilliers,
et habitants de Mont-Royal, pour y deliberer sur Les expedients
les plus convenables pour la batisse de l'Eglise paroissiale
dudit lieu, ou ont assiste Messire Francois Daulier de
Casson Prestre, au nom et comme procureur des Messieurs
Les Ecclesiastiques du seminaire S.^t Sulpice à Paris,
dont appresent est superieur Monsieur de Bretonvilhier,
seigneurs de ladicte Isle de Mont-Royal, et ledit
sieur Daulier aussy Superieur des prestres et Ecclesiastiques
dudit Mont-Royal, Messire Gille Ferrot Prestre et
Curé de ladicte paroisse, M.^{re} Gabriel Sohier prestre
et ancien curé de ladicte paroisse, M.^{re} Mathieu
Rannier Ecclesiastique et Oeconome en ladicte Isle,
comme y gerant Les affaires dedits sieurs Ecclesiastiques
dudit Seminaire S.^t Sulpice et autres prestres et Ecclesiastiques
dudit Mont-Royal, soubsignés, Pierre Guoté Esquier
sieur de Bellestre Marguillier d'honneur de ladicte
paroisse, ~~Messire Charles~~ Pierre Gadois, et Jean Aubuchon,
aussy Marguilliers en charge de ladicte paroisse, Messire
Charles D'Ailliboust Esquier sieur Des Musseaux
Baillif de ladicte Isle, M.^{re} Jean Baptiste Migeon
sieur de Branssat procureur fiscal de ladicte Isle,
et aucuns des anciens Marguilliers, Maistre Louis
chevalier procureur ^{et} scindiq des habitants de ladicte Isle com
representant la principale partie des habitants

Qui a esté ouverte par M.^r Daulier, et Monsieur le curé,
Lesdicts Sieurs Marguilliers ont représentés à la compagnie
que le douzième jour de May de l'année mil six cents
soixante neuf; il fust arresté comme il est plus
amplement porté au registre cy dessus folio 22; que l'on
~~prendroit~~ et achèteroit la terre des héritiers de ~~deffunt~~
+ Jean de St. Pierre, située au lieu designé pour la Ville;
ce qui jusques présent n'a pu encores estre exécuté au moien
de plusieurs obstacles qui se sont présentés, et que comme
on est presentement assemblé pour deliberer de nouveau
tant sur la batisse de l'Eglise, que sur le lieu qui sera
trouvé et jugé le plus convenable; ils proposent d'present
à l'Assemblée un lieu plus commode pour ladicte batisse,
que celui qui a esté cy devant arresté; ~~estant~~ ^{estant} situé dans un
lieu bas et sur une petite emminence environnée de petits
vallons qui retiennent les eaux pluviales et fonte des neiges,
et où la terre ne se trouve pas avoir une bonne sole,
et où il faudroit faire double despençe pour y bastir
ladicte Eglise, acause des routes qu'il faudroit y
faire pour seureté de ladicte batisse, joint aussi qu'il
ny auroit pour y arriver qu'une seule avenue, ils croient
qu'il seroit plus expedient et plus advantageous tant pour
la decoration de la Ville, que de l'Eglise, et commodité
publique de Brier Messieurs Les seigneurs de ladicte
ville de vouloir accorder pour cet effect la terre qui sera
necessaire pour bastir ladicte Eglise, qui sera de cent
pieds de long, et la largeur convenable avec leurs
contours et environs qui seront marqués et designés par
Monsieur Daulier donateur, qui presentement a
declaré qu'il n'entendoit point donner la terre qui joint
le seminaire, mais celle qui sera entre Urbain Tessier
et Jean des roches habitans; Le tout attendu que la
dicte terre des héritiers de Jean de St. Pierre n'auroit
esté choisie qu'en considération quelle estoit la plus
prochaine de leur communauté; ~~au lieu que la~~

Cost
à cause qu'
la fin de
l'Assemblée

comme étant a leur porte, mais qu'à present
cette raison ne subsiste plus, puisque lesdits Seigneurs
la terre ayant depuis peu acheté ^{de la terre} de Nicolas Gode, et celle de la
femme de Jacques Le Moine, qui sont deservir la
maison de ladicte communauté, si on trouvoit
a propos de les prier d'acheter le demy arpent
appartenant a Agathe de s^t Pere, qui estoit le lieu
choisi par devant pour bastir ladicte Eglise, au même
prix de trois cents livres l'arpent, comme on en estoit
convenu dans ladicte dernière assemblée; Lesdits
Seigneurs remplaceant a ladicte Agathe cette quantité de
terre qu'il sera convenu avec eux, son tuteur, et ses parans,
ils trouveroient que lesdits seigneurs de Mont Royal qui
maintenant ont si bien desservi la paroisse, et qui sont
dans le dessein de bastir un ~~Logis~~ corps de Logis pour y
establi une plus grande communauté que celle qu'ils
ont a present, avec leurs enclos, seroit maintenant ces
acquests aussi proche de l'Eglise qu'ils y auroient esté
auparavant, et d'autant plus que leurs corps de Logis
basti a present, ^{ayant} ~~ils ont~~ dessein de construire une galerie
qui les conduira facilement et a court a ledit lieu
a present designé et resolu, qui sera une voie facile
audits habitants, pour y venir communiquer leurs affaires
spirituelles. Surquoy tous d'un commun accord ont adhéres
a ladicte proposition, et auparavant que d'arrester ledit
lien ~~on~~ a envoie sur les lieux les experts soussignés
Lesdits pierre Gadois, et Aubuchon Marquillier, et autres
habitans, qui apres avoir vu et visité les lieux, ont fait
leur rapport que ladicte terre proposée estoit beaucoup
plus advantageous pour bastir ladicte Eglise que celle
cy dessus ^{parce que} ~~elle~~ pour faciliter le don de ladicte
conformement terre, le dict Jacques Le Moine tuteur et Pierre Gadois
cousin germain de ladicte Agathe, ont offert a M^r
Daulier le demy arpent d'elle appartenant et ont
promis de faire homologuer en Justice ensemble
avec les autres parans le contract qu'il en conviendra

Conviendra faire, ou ils deliberont s'il sera plus
aduantageux à la dite Agathe de lui faire un échange
et remplacement de terres ou lui payer la dite somme
de cent cinquante livres conuenus; comme aussi Monsieur
Daulier audict nom de procureur, promet apres la
passation dudit contrakt donner la dite quantité de
terre cy dessus spécifiée, pour y bastir la dite Eglise,
et en outre de donner mil livres tournois, pendant
l'espace de trois années consecutive, qui feront trois
mils livres, selon le bon plaisir de mondict Sr. De
Bretonnillier, supérieur dudit seminaire de Paris-
fauxbourg St Germain des prés, fait dans la dite
Eglise conuenu et arresté le dicts jours et an que dessus;
et ont signé à l'exception de Jean le Duc ancien
Marquillier et habitants de celui; de Ville de Venne
Maistre Marson; signé Francois Daulier, S.
Ferrat Curé, S. Souart ancien Curé, J. Fremont
prestre, M. Barthelemy aussi prestre, Remy
Sordiacre, Gannier Econome, De Bellestre, C.
Gadois, Jean Aubuchon, Daillebout Juge, Migeon
De Bransart procureur fiscal, L. chevalier scindic,
Gilbert Barbier, Andre Charlin, J. Le Moine, Gilles
Lanson, F. Baillij sergent, Brossart, J. Martinet dict
fort Blanche, R. Lancelot, Cabarier, Francois Boulant,
René Dardaine, et Jacques Michalon.

Qui estoient amassées dans le Lieu où on avoit premierement
vu bastir ladicte Eglise et que lesdictes pierres serviroient
à faire les fondements.

Que Francois Bailly maistre Maçon auroit la conduite
dudit bâtiment, sur le modèle qui luy en auroit esté mis
en main, auroit esté examiné par les experts, qu'il
prendroit soin de faire travailler les ouvriers, et que
contre son escu qu'il gagneroit les jours qu'il travailleroit
de son mestier de Maçon, il auroit pour ladicte conduite
trente livres par chacun des mois qu'il y travailleroit,
à quoy il a acquiescé et d'autant que pour commencer un
ouvrage de cette despense, il estoit nécessaire d'avoir des
deniers comptants ou marchandises, lesdits Sieurs Marg.^{rs}
et habitants ont proposé aux Seigneurs de cette ~~ville~~ ^{paroisse}
la charpente d'un hangard à eux appartenant à quoy
lesdits Seigneurs ont acquiescé et promis le prendre
suivant la prisee qui en seroit faite par M.^{re} Gilbert
Barbier M.^{re} Charpentier, que ledit maistre ~~François~~ ^{Jean}
Chevalier procureur et syndic, et les habitants
ont nommés suivant l'acte par eux fait et passé par
devant Benigne Basset Greffier et Tabellion de ce Lieu,
à du Gallia ^{en} datte du 19.^e Juin, et lendemain Lundi 20.^e
Juin dernier la quantité de terre y devant promise
par ledit Sieur Baulier, audit nom de procureur
fut par luy donnée suivant les alignements pris par
experts en la presence desdits Sieurs Marguilliers, le
contours de l'Eglise marque de pieux avec sa longueur,
largueur, et d'unantion ensemble furent marquées de
perches les rîes et chemins qui doivent conduire en
la dicte Eglise.

Et Le mardi suivant vingt et un.^e Juin dernier
les fondements furent tracés et fouillés les

Et le mescredi 29^e dudit mois de juin ~~feste de~~ is
s. Pierre, et s. Paul, la procession se fit audit
lieu designé à l'issue des vespres avec concours de peuple
ou le dict s^r Daulier de Carsson, audit nom planta la
croix en l'absence de mondict s^r Bévot curé pour lors
incommode, /.

Et le Landemain trantieme et dernier dudit mois
de juin pareille procession se fit audit lieu apres
la grande messe avec concours de peuple ou le dict sieurs
Daulier audit nom, pour l'absence du dict sieurs curé
avec les ceremonies accoustumées de la s^{te} Eglise, fist
poser cinq premières pierres, avecq. escripteaux et armes
gravées, sur des plaques d'estain, et de plomb, en la
maniere qui suit. /.

La Première Pierre.

A esté posée dans le milieu du rompoint de la dict^e
Eglise par Monseigneur de Courcelle, et icelle y a esté
mis une grande plaque d'estain ou sont gravées ses armes
avec ses paroles. /.

D. O. M.

Et
Beatae Mariae Virgini sub titulo Purificationis. /.

L'an mil six cents soixante et Douze, le Trentieme
jour de juin, cette premiere pierre a esté posée par
Messire Daniel de Remy Chevalier Seigneur de Courcelle,
Lieutenant general des Armées du Roy, et Gouverneur
de Canada, Acadie, Isles de Terres neuves, et autres pays
de la France Septentrionale; Estant curé Messire
Gille Bévot, l'un des prestres du seminaire de s^t
Sulrice de Carias, seigneurs de cette Ile, lesquels
deveruent cette Eglise, Noble Homme Pierre

Picote Esquier, sieur de Bellestre, Marquillier
d'honneur, M^r. Pierre Gadois Marquillier en charge,
et M^r. Jean Aubuchon Marquillier conytable.

La seconde Pierre a esté posée dans l'angle droit
de la premiere Chapelle de la dicte Eglise par Noble
Homme Philippe de Carion, Lieutenant de Monsieur
de la motte St. Paul, du lieu et place de Monsieur
Talon, et sur icelle a esté mise une grande plaque
d'estain ou sont gravées ses armes avec ces paroles.

D. O. M.

84
Beatae Mariae Virgini, sub titulo purificationis.

L'an mil six cent soixante et douze, Le Trentieme
jour de Juin, cette premiere Pierre a esté posée par
M^r. Jean Talon Conseiller du Roy en son Conseil
destat et privé, Intendant de la Justice, Police, et
finance de Canada, Acadie, Isles de Terres neuves et
autres pays de la France Septentrionale, estant Curé
Messire Gille Berot, l'un des prestres du seminaire
de St. Sulpice de Paris seigneurs de cette Ile,
lesquels debervent cette paroisse; Noble Homme
Pierre Picote ^{Esquier} S^r. de Bellestre Marquillier
d'honneur, et M^r. Pierre Gadois Marquillier en
charge, et M^r. Jean Aubuchon Marquillier
Conytable. La Troisieme Pierre.

A esté posée par Monsieur Berot, dans l'angle
droit de la seconde Chapelle, et sur icelle a esté
mise une grande plaque de plomb ou
sont marquées ses armes avec ces paroles.

Et

9.

Beatae Mariae Virgini sub titulo purificationis
L'an mil six cent soixante et douze le treizieme
jour de juin, cette premiere pierre ~~qui~~^{me} a été posée par
Messire Francois Marie Berot, Chevalier seigneur
de St Geniephe, et autres lieux, gouverneur pour le
Roy de l'Ile de Mont Royal, assistant pour lors Curé
Messire Gille Berot, l'un des prestres du seminaire
de St Sulpice de Paris, seigneurs de cette Ile lesquels
deservent cette Eglise; noble homme Pierre Picoté
Escuyer s.^r de Bellestre marguillier d'honneur, Pierre
Padois marguillier en charge, et Jean Aubuchon
marguillier conystable.

La Quatrieme Pierre

A été posée par Messire Francois Daulier dans
l'angle gauche de la premiere chapelle, et sur icelle
a été mise une grande plaque de stain ou est marqué
le chiffre du seminaire avec ces paroles.

D. O. M.

Et

Beatae Mariae Virgini sub titulo purificationis
L'an mil six cent soixante douze le quatrieme jour
de juin cette premiere pierre a été posée par Messire
Francois Daulier de Cason l'un des prestres du seminaire
de St Sulpice de Paris seigneurs de cette Ile et
superieurs des ecclésiastiques dudit seminaire deservants
cette paroisse, étant Curé pour lors Messire Gille
Berot aussi l'un des prestres dudit seminaire de
St Sulpice, noble homme Pierre Picoté Escuyer
marguillier d'honneur.

20
Pierre Gadois marguillier en charge, et M^{re}
Jean Aubuchon marguillier comptable.

La Cinquiesme Pierre.

A été posée dans l'angle gauche de la seconde
chapelle par damoiselle Jeanne Mance administratrice
de l'hospital et sur icelle a été mis une grande
plaque d'estain ou est gravé un St Joseph avec
ces paroles.

D. O. M.

Et

Beatae Mariae Virgini sub titulo purificationis;

L'An mil six cent soixante et deux le trentieme
jour de juin, cette premiere pierre a été posée par
damoiselle Jeanne Mance administratrice de
l'hospital de St Joseph de Mont Royal, étant Curé
pour Lors Messire Gilles Lerot l'un des prestres
du seminaire de St Sulpice de Paris seigneurs de
cette Ile deservans cette paroisse; Noble Homme
Pierre Picoté escrier s^r de Beletre Marguillier
~~honneur~~ et M^{re} Pierre Gadois marguillier
en charge, et M^{re} Jean Aubuchon Marguillier
comptable.

M^{re} Jacques Archambaud, M^{re} Antoine Crimot,
Jean Desbaries, Urbain Jette, Mathurin Abilaudeau,
Christophe Gaillard, Estienne Lerrigeau, qui ont
tous ~~signé~~ claver ne sçavoit signer de ce faire
requis suivant l'ordonnance, Signé Francois
Lierre C. Lerot Curé. P. Souart, Rannier

11
Oeconomie dudit seminaire, De Belestre, Pierre
Padois, Jean Aubuchon, L. Chenalier aindicq, et
Mr Barthelémy pre. Jean Fremont aussi pre,
Du puy, Le Berj, Lami condiaue, Jean Lora
Bernais, Andre Charly, C. Robutel, J. Le Moine,
Bille-Lauson, J. Bailly, J. Vallignet, et des
autres. f.

~~Le Pretre Curé dudit Montreal~~ Certifie que Le presche
extraire a est fidelllement Cui. d. Son Original est
foy de quoy ray Signé aus Montreal le 16 Octobre
1673 G. Peror
Curi.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE
DE SAINT-SULPICE
MONTRÉAL